



Etudiant / chercheur

**Appel à candidatures pour un hébergement  
à la Maison des étudiants de la francophonie  
sur le campus de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – France  
Année universitaire 2022-2023**

**Ouvert jusqu'au 19 juin 2022 à 23h59, heure française**

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) en partenariat avec la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – France, propose aux étudiants et chercheurs de l'espace francophone 150 studios équipés à la Maison des étudiants de la francophonie (MEF).

Les candidats remplissant les conditions ci-dessous peuvent postuler en vue de bénéficier d'un logement. Ils seront sélectionnés par une Commission d'attribution AUF – CiuP.

Les candidats retenus devront s'acquitter d'un loyer mensuel d'un montant entre 529 € et 809 €/mois (à titre indicatif), charges comprises. Les hébergements seront éligibles à une Aide Personnalisée au Logement (APL) d'un montant maximal de 220 €. L'APL est une prestation sociale française, attribuée par la Caisse des Allocations Familiales sous conditions de ressources.

### **1. Conditions d'éligibilité**

Dans le cadre du [« Plan AUF Spécial Ukraine »](#), les dossiers de candidatures d'étudiants jusque-là inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ukrainien, [membre de l'AUF](#), auront la priorité absolue.

Pour les autres étudiants venant d'un pays autre que l'Ukraine :

Si le candidat est étudiant, il doit :

- Être inscrit pour 2022-2023 en master ou en doctorat au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, [membre de l'AUF](#), situé en **Ile-de-France (région parisienne)**, pour une formation dispensée en français (établissement d'accueil) ;  
Être diplômé d'un établissement universitaire, [membre de l'AUF](#), en priorité, d'un pays à faibles revenus, selon le [classement de la Banque Mondiale](#).

**Important : veuillez vérifier que votre établissement d'origine (hors France) et d'accueil (en région parisienne) sont membres de l'AUF : [membre de l'AUF](#)**

- Si le candidat est chercheur, il doit être en mobilité post-doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur, [membre de l'AUF](#), en priorité, d'un pays à faibles revenus, selon le classement de la Banque Mondiale ; [Consulter le lien BM](#), vers un établissement en **Ile-de-France** (région parisienne), également, [membre de l'AUF](#).

**Important : les candidats doivent s'engager pour un séjour débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de 6 mois minimum à 10 mois maximum.**

**N.B. : Les bénéficiaires d'un hébergement à la CiuP en 2021-2022, même dans le cadre du précédent appel à candidatures AUF, doivent soumettre une nouvelle candidature, aucune reconduction n'étant automatique.**

## **2. Dossier de candidature (pièces à joindre en format .pdf au formulaire de candidature en ligne)**

### **2.1. Pour les étudiants inscrits en master (M1 ou M2) ou en doctorat :**

- curriculum vitae ;
- copie du dernier diplôme obtenu (établissement d'origine hors de France) ;
- copie du passeport ;
- notes obtenues aux derniers examens ou concours ;
- justificatif d'inscription, de pré-inscription ou d'admission pour l'année universitaire 2022-2023 dans un établissement d'enseignement supérieur, [membre de l'AUF](#), situé dans la Région Ile-de-France (région parisienne), (établissement d'accueil) ;

#### **les doctorants doivent en plus fournir :**

- attestation d'accord du Directeur de thèse ;
- titre et description du sujet de thèse (2 pages maximum).

### **2.2. Pour les doctorants en mobilité doctorale ou chercheurs en mobilité post-doctorale :**

- curriculum vitae ;
- copie du dernier diplôme obtenu (établissement d'origine hors de France) ;
- copie du passeport ;
- description du sujet de recherche durant la mobilité ;
- attestation d'accord du responsable administratif dans l'établissement d'origine du Sud ;
- attestation d'accord de l'établissement d'accueil, [membre de l'AUF](#), situé dans la région Ile-de-France ;

#### **les doctorants en mobilité doivent en plus fournir :**

- notes obtenues aux derniers examens ou concours ;
- justificatif d'inscription, pour l'année universitaire 2022-2023, dans l'établissement d'origine du Sud, [membre de l'AUF](#) ;
- titre et description du sujet de thèse (2 pages maximum).

**Tous les documents rédigés par les candidats doivent être en français. Joindre impérativement une traduction en français pour tout document officiel (diplômes, etc.) rédigé dans une autre langue.**

**Seules les candidatures en ligne complètes (formulaire en ligne + pièces à joindre en format .pdf) et déposées dans les délais impartis seront traitées.**

**Tout dossier envoyé par courrier postal ou par courrier électronique sera automatiquement rejeté.**

### 3. Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- la qualité scientifique du dossier et du parcours du candidat ;
- la priorité aux candidats issus de pays à faibles revenus, selon le [classement de la Banque Mondiale](#) ;
- à candidature égale, préférence à une candidature féminine.

Les candidats issus de pays représentés par une « Maison » à la CiuP (ex : Maroc, Tunisie, Canada, Cambodge, etc.) ne seront pas prioritaires. [Consulter la liste des « Maisons » sur le site de la CiuP.](#)

### 4. Procédure d'instruction des demandes

La commission d'attribution – qui se réunira fin juin – communiquera les résultats aux candidats **retenus** et non retenus.

**Important : les réponses de l'AUF peuvent arriver dans les « courriers indésirables ». Pensez à vérifier ce dossier.**

Pour toute demande d'information concernant l'Appel à candidatures, s'adresser à : [admission.auf-mef@auf.org](mailto:admission.auf-mef@auf.org).

Les candidats retenus par l'AUF recevront ultérieurement la procédure d'inscription ainsi que le code partenaire afin de s'inscrire sur le site de la CiuP.

**Important : aucun studio ne peut être attribué sans que l'étudiant ne soit enregistré sur le site de la CiuP.**

#### [S'inscrire sur le site de la CiuP](#)

Les candidats retenus par l'AUF devront s'adresser à la CiuP pour tout aspect administratif concernant les hébergements à la MEF.

Pour tout complément d'information concernant l'hébergement :

- [consulter le site de la MEF](#)
- [consulter la FAQ de l'AUF](#)

#### **Modalités financières du logement à la MEF :**

- Loyers mensuels charges comprises des studios tout confort **pour personne seule uniquement** (lavabo, douche, wc, coin cuisine, rangements, connexion WIFI) = entre 529 € et 809 €/mois (à titre indicatif) selon la superficie des studios ;
- Aide personnalisée au logement (APL) = la MEF est une résidence conventionnée CAF. Les bénéficiaires ont la possibilité de recevoir l'aide au logement (entre 50 € et 220 €/mois environ) sous conditions de ressources ;
- Le versement de l'acompte demandé dans la proposition d'hébergement vaut réservation du studio ;
- La réservation commence le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et doit être réglée quelle que soit la date d'arrivée effective à la MEF. Tout mois entamé sera à régler obligatoirement ;
- La durée du préavis obligatoire pour quitter le studio est d'un mois.